Province de Québec

Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 17 juin 2019 à 18 h 33.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin (à partir de 4. a) à 18 h 36), madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak.

Était absent, le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin (points 1 à 3).

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Approbation du procès-verbal.
  - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 21 mai 2019 à 18 h 30.
- 4. Administration, finances et qualité des services
  - a) Rapport de la mairesse sur la situation financière de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du Lac-Masson
  - b) Rapports des responsables de comités.
- 5. Sécurité civile et sécurité incendie
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Entente intermunicipale de sécurité civile de la MRC des Pays-d'en-Haut en cas de sinistre.
- 6. Réseau artériel
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Report des travaux routiers des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, Masson et installation de ponceaux Dossier # TP-201901-02.
- 7. Communications, culture et promotion touristique
  - a) Rapports des responsables de comités.
- 8. Correspondance.
- 9. Affaires nouvelles.
- 10. Période de questions.
- Levée de la séance.

## 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Madame Gisèle Dicaire, présidente, souhaite la bienvenue aux membres et constate le guorum à 18 h 33.

## AG-980-06-2019

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

 $\label{eq:attention} \textbf{ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour };$ 

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

## 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

## AG-981-06-2019

# 3. a) <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE MARDI 21 MAI 2019 À 18 H 30.</u>

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le mardi 21 mai 2019 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

1

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le mardi 21 mai 2019 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

## 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

Le conseiller, M. Raymond St-Aubin est présent à compter de ce point.

# 4. a) RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL ET DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En conformité avec l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, il me fait plaisir de vous transmettre les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

## Résultat du rapport financier 2018

Le 21 mai 2019, le vérificateur externe de la firme Reid & Associés inc. déposait les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel. L'auditeur n'a émis aucune réserve dans son rapport.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel se terminant le 31 décembre 2018 est de 68 318 \$, portant ainsi le surplus de fonctionnement non affecté à 128 453 \$.

L'excédent de fonctionnement à des fins fiscales (surplus de l'exercice) de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se terminant le 31 décembre 2018 est de 215 418 \$, portant ainsi l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus non affecté) à 887 680 \$.

Le capital disponible du fonds de parcs et terrains de jeux était de 491 330 \$, celui du fonds de roulement de la Ville était de 248 699 \$ et celui de l'Agglomération de 3 601 \$ au 31 décembre 2018.

## Endettement total net à long terme au 31 décembre 2018

L'endettement total net à long terme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au 31 décembre 2018 était de 9 032 986 \$ en hausse de 558 285 \$ comparativement à l'an passé à la même date. Cette augmentation s'explique principalement suivant l'émission d'un billet d'emprunt pour l'achat de camions pour le Service des travaux publics ainsi que le financement de la conversion du parc de luminaires routiers. De plus, la quote-part de la Ville dans l'endettement total net à long terme de la MRC des Pays-d'en-Haut est en hausse suite au financement d'une partie des travaux du complexe sportif.

L'endettement net à long terme de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel était de 2 499 231 \$ au 31 décembre 2018 en hausse de 259 680 \$ comparativement à l'an passé à la même date. L'augmentation fait suite à l'émission d'un billet d'emprunt pour l'acquisition du nouveau camion autopompe pour le Service de sécurité incendie.

## Activités d'investissement

Par ailleurs, plusieurs autres dossiers majeurs ont également retenu l'attention de nos effectifs au cours de l'année et il convient de souligner la somme de travail réalisé en ce qui concerne les dossiers suivants :

## Agglomération 585 898 \$

- Achat d'un camion autopompe 2019 au Service de sécurité incendie 504 215 \$;
- Achat d'un équipement de type « Argo » pour la sécurité civile appuyé financièrement par la MRC des Pays-d'en-Haut 41 426 \$;
- Achat d'équipements pour le Service de sécurité incendie tels qu'habits de combat, boyaux, génératrice portative et autres équipements pour la protection civile 15 270 \$;
- Honoraires professionnels pour la réfection du quai municipal 6 441 \$;
- Équipements informatiques 5 803 \$;
- Autres 12 743 \$.

### Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson 1 400 376 \$

- Ajout d'un puits d'appoint pour augmenter et stabiliser la capacité du réseau d'aqueduc et permettre l'entretien des autres puits d'alimentation 266 579 \$. Travaux subventionnés à 100 % par le programme TECQ 2014-2018 (Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec);
- Remplacement d'un camion 6 roues par un camion 10 roues au Service des travaux publics incluant le rachat de l'ancien camion 272 267 \$ ;
- Remplacement d'un camion 6 roues au Service des travaux publics incluant le rachat de l'ancien camion 257 628 \$:
- Conversion du parc de luminaires routiers par un système d'éclairage au DEL visant à baisser considérablement des coûts en électricité et en entretien 180 492 \$;

- Remplacement d'une conduite et bouclage d'aqueduc dans le Domaine-Provost 105 337 \$. Travaux subventionnés à 100 % dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 (Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec);
- Poursuite de la mise aux normes des réseaux d'eau potable et d'égout, installation d'équipements de communication et télémétrie 25 570 \$. Travaux subventionnés à 100 % dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 (Taxe d'accise sur l'essence et contribution du Québec):
- Étude préliminaire pour la réfection du garage municipal et le réaménagement de la cour **34 596** \$ afin de compléter une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM (Réfection et construction des infrastructures municipales);
- Rénovation du sous-sol, réfection du balcon extérieur et travaux de drainage du bâtiment situé au 2, chemin Masson 28 124 \$;
- Préparation des plans et devis pour la réfection d'une partie du chemin Guénette 22 908 \$. La demande de subvention au programme de réhabilitation du réseau routier local RRRL, volet AIRRL a été refusée faute de fonds. Cependant, le dossier demeure actif pour l'exercice financier 2020-2021;
- Achat de divers équipements pour au Service des travaux publics tels que : épandeuse d'abrasif pour les trottoirs, ajout d'une boite de tranchée, balance pour le chargeur, feux de chantiers, fabrication d'une remorque 24 867 \$;
- Aménagement du quai de chargement pour les abrasifs et de l'écocentre 14 734 \$;
- Achat d'une caméra d'inspection pour le réseau d'aqueduc et d'égout 12 074 \$;
- Achat de bouées de sécurité pour le débarcadère municipal et pour la protection des rives 12 022 \$;
- Début de travaux pour la mise à jour du site Internet de la Ville 6 788 \$
- Préparation d'un plan directeur de développement des sentiers pour le raccordement au Parc linéaire du P'tit train du Nord 8 668 \$. Projet financé en partie par la MRC des Pays-d'en-Haut (fonds de développement des territoires) ;
- Ameublement et achat d'équipements informatiques 15 950 \$;
- Terrains acquis lors de la vente pour non-paiement de taxes le 21 juin 2017 84 174 \$;
- Autres équipements 27 598 \$ ;

Le présent rapport sera publié dans une prochaine édition du bulletin municipal et diffusé sur le site Internet municipal.

Gisèle Dicaire

Mairesse et présidente de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

#### 4. b) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak, fait rapport au conseil.

## 5. <u>SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE</u>

## 5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

#### AG-982-06-2019

# 5. b) <u>Entente intermunicipale de sécurité civile de la MRC des pays-d'en-haut en cas de</u> sinistre.

ATTENDU que les municipalités participantes désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile ;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale de sécurité civile de la MRC des Pays-d'en-Haut en cas de sinistre tel que préparé par le comité de sécurité civile de la MRC et joint aux présentes pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil adhère à l'entente telle que formulée et pour le terme précisé et autorise la présidente madame Gisèle Dicaire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Julie Forgues, ou la greffière en son absence, à signer pour et au nom de l'Agglomération l'entente à intervenir et tout autre document inhérent à sa mise en œuvre.

## 6. <u>RÉSEAU ARTÉRIEL</u>

## 6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

Agglomération Sainte-Marquerite-Estérel

#### AG-983-06-2019

## 6. b) REPORT DES TRAVAUX ROUTIERS DES CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD, MASSON ET INSTALLATION DE PONCEAUX – DOSSIER # TP-201901-02.

ATTENDU la résolution # AG-975-04-2019 relativement aux services professionnels en ingénierie pour des travaux routiers des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, Masson et de remplacement de trois ponceaux ;

ATTENDU le courriel reçu le 3 juin 2019 du Ministère des Transports à l'effet que la demande d'aide financière n'est pas acceptée dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet redressement des infrastructures locales (RIRL) puisque le Ministère a reçu des demandes complètes et admissibles excédant les budgets disponibles ;

ATTENDU que notre demande # RIRL 2018-0759 demeure cependant active et sera conservée pour un prochain programme pour lequel la Ville sera avisée dès que des budgets seront disponibles ;

ATTENDU que la firme FNX Innov inc. confirme à la Ville à son courriel de M. Éric Perreault, ing. qu'elle maintient son offre de prix et son contrat # TP-201901-02 pour l'année 2020 ;

ATTENDU les règlements d'emprunt # AG-040-2018 et # 126-2018 (Ville) ;

ATTENDU que la Ville d'Estérel a informé le conseil que des travaux urgents sur le parcours de ces travaux visés par ce contrat devraient être réalisés avant 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte que la demande d'aide financière déposée n'est pas acceptée pour l'année 2019-2020 et qu'il reporte la réalisation des travaux routiers des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, Masson et de l'installation de ponceaux.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Yvon Couillard, soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour faire le suivi de ce projet et de cette demande en vue d'obtenir une autre aide financière.

QUE M. Couillard soit également mandaté pour analyser les besoins pour des travaux urgents à réaliser avant 2020 et en fasse rapport au conseil à une prochaine séance.

## 7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

## 7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

- 8. CORRESPONDANCE
- 9. AFFAIRES NOUVELLES
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### AG-984-06-2019

### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 55, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)	(signé)
Madame Gisèle Dicaire	Madame Judith Saint-Louis
Présidente	Greffière